

III. Analyse de la situation mondiale

A. Afrique

1. Principaux faits nouveaux

335. Il semblerait qu'en Afrique du Nord, les changements politiques et sociaux qui ont commencé en Égypte, en Libye et en Tunisie en 2011 et qui se poursuivaient en 2012 aient entraîné une défaillance des capacités de détection et de répression en matière de drogues des pays concernés.

336. D'importants changements politiques sont également survenus en Guinée-Bissau et au Mali au début de l'année 2012, ce qui pourrait perturber la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Bien que des gouvernements de transition aient été constitués dans ces deux pays, la situation demeure instable, en particulier au Mali, ce qui est préoccupant. En effet, la Guinée-Bissau, qui sert de plaque tournante pour le trafic de cocaïne dans la sous-région, et le Mali, pays de transit des envois de cocaïne et de résine de cannabis, sont tous deux la cible de trafiquants de drogues internationaux.

337. Ces dernières années, l'Afrique de l'Ouest est devenue une plaque tournante du trafic de stupéfiants, notamment de cocaïne, en provenance d'Amérique du Sud et à destination du lucratif marché européen. Quelque 30 tonnes de cocaïne ont été introduites clandestinement en Afrique de l'Ouest en 2011. On estime que le trafic de cocaïne dans la sous-région rapporte chaque année 900 millions de dollars aux réseaux criminels. Le nombre de cocaïnomanes en Afrique de l'Ouest et du Centre est estimé à 1,5 million. En outre, le trafic d'héroïne et de méthamphétamine s'est développé en Afrique de l'Ouest; l'héroïne afghane est acheminée vers l'Afrique de l'Ouest et de l'Est en passant par le Pakistan et le Moyen-Orient, et des quantités croissantes de méthamphétamine sont fabriquées en Afrique de l'Ouest, principalement au Ghana et au Nigéria.

338. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a fait part de sa préoccupation au sujet de la situation de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel en matière de drogues illicites et de criminalité. Par une déclaration de son Président (S/PRST/2009/32), il a invité le Secrétaire général à envisager d'ériger la question du trafic de drogues, ainsi que d'autres menaces, en facteur de toutes stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix. À la séance qu'il a consacrée à la paix et à la sécurité en Afrique le 21 février 2012, le Conseil a dit savoir qu'il importait de mener une action à l'échelle de tout le système des Nations Unies afin de lutter contre la progression du trafic de drogues et d'armes dans les pays qui s'attachaient à

surmonter les conséquences de conflits armés et de l'instabilité.

339. L'Afrique de l'Est est toujours utilisée comme zone de transit pour le trafic d'héroïne. L'augmentation du nombre de saisies de cette substance signalées récemment dans la sous-région porte à croire que le trafic illicite d'héroïne s'y intensifie et qu'en conséquence, l'abus d'héroïne se répand lui aussi, notamment au Kenya, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie et aux Seychelles. La hausse de l'abus d'héroïne par injection est particulièrement préoccupante dans cette sous-région qui est gravement touchée par le VIH et le sida.

340. Alors que le cannabis demeure la drogue dont la culture illicite, le trafic et l'abus sont les plus répandus en Afrique, de nouvelles menaces sont apparues, dont la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine. Il y a encore quelques années, la fabrication illicite et l'abus de méthamphétamine et de méthcathinone étaient essentiellement limités à l'Afrique australe. Aujourd'hui, la fabrication de méthamphétamine s'est étendue à l'Afrique de l'Ouest, comme le confirme la détection de deux laboratoires de méthamphétamine au Nigéria au cours de la période 2011-2012. De plus en plus d'éléments donnent à penser que les réseaux de trafic de drogues exploitent toujours davantage l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest pour le trafic de stimulants de type amphétamine, notamment de méthamphétamine, vers d'autres régions du monde, principalement l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

341. En Afrique, les précurseurs chimiques, surtout ceux utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, font toujours l'objet de tentatives de détournement. Les vols et pertes de quantités considérables d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalés récemment dans des pays d'Afrique de l'Est pourraient indiquer que les précurseurs des stimulants de type amphétamine sont détournés des circuits de distribution nationaux licites pour servir à la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine dans d'autres sous-régions d'Afrique.

342. L'abus de tramadol, opioïde synthétique non placé sous contrôle international, est devenu un problème grave dans un certain nombre de pays africains, notamment en Afrique du Nord. Le trafic de tramadol vers l'Afrique semble augmenter également, évolution que tendent à confirmer une série de saisies majeures réalisées en Afrique de l'Ouest en 2012, pour un volume total de plus de 132 tonnes sous forme de préparations contenant cette substance. Le pays de provenance était l'Inde, et les

interceptions ont eu lieu au Bénin, au Ghana, au Sénégal et au Togo au cours de l'année.

2. Coopération régionale

343. À la cinquième session de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime, qui s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 2012, les participants ont approuvé le Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2013-2017). Ce plan propose une approche globale des problèmes de la drogue illicite, de la criminalité, de la corruption et du terrorisme, qui constituent autant d'obstacles au développement. Il devrait être présenté pour adoption à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa session de janvier 2013.

344. La Conférence a également adopté la Position commune de l'Union africaine concernant les substances placées sous contrôle et la prise en charge de la douleur. Cette position commune, qui sera soumise à l'approbation de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la santé devant se tenir en avril 2013, définit une politique africaine harmonisée en vue d'améliorer l'accès aux stupéfiants et aux substances psychotropes à des fins médicales ainsi que leur disponibilité. L'OICS se félicite de cette initiative qui permettra un accès plus large à des médicaments efficaces pour la prise en charge de la douleur en Afrique.

345. L'OICS note que le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a expiré en 2011. Ce plan, adopté en 2008, visait à coordonner les efforts des États membres de la CEDEAO en matière de lutte contre les problèmes croissants du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest. L'OICS invite la Commission de la CEDEAO et ses États membres à renouveler et prolonger dès que possible le plan d'action régional, ce qui permettrait de disposer d'un cadre politique stable pour lutter contre le problème mondial de la drogue dans la sous-région.

346. Lors d'une réunion tenue à Alger en juillet 2012, les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) sont convenus d'une stratégie commune pour prendre des mesures à l'égard des événements récemment survenus et des menaces pesant sur la sécurité en Afrique du Nord, notamment du trafic de

drogues et d'armes, de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent et du terrorisme.

347. La vingt-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique s'est tenue à Accra en juillet 2012. Les participants y ont approuvé la déclaration d'Accra qui sera examinée par la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session, en mars 2013. Cette déclaration, qui énonce des recommandations visant à améliorer la coopération entre les États africains en matière de lutte contre le trafic de drogues, contient entre autres des recommandations spécifiques en vue de l'amélioration des contrôles réglementaires relatifs aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs. Les participants sont également convenus de prendre des mesures de lutte contre la culture et le trafic illicites de cannabis, de promouvoir des bonnes pratiques et des stratégies en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes et de renforcer les capacités de détection et de répression à l'échelle du continent.

348. En juin 2012, la Guinée a rejoint l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest. Cette initiative a pour objectif de s'attaquer au problème croissant du trafic illicite de drogues et de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest.

349. L'Opération Atakora, coordonnée par INTERPOL et menée dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, a permis de saisir près de 8 tonnes de drogues illicites et d'arrêter 74 personnes en juillet 2012. Financée par la CEDEAO, cette opération a été réalisée dans des aéroports et des ports maritimes ainsi qu'aux frontières terrestres du Bénin, du Ghana et du Togo et a abouti à des saisies de cannabis, de méthamphétamine et de grandes quantités d'analgésiques. D'une durée de trois jours, elle a été précédée par une session de formation conjointe organisée par INTERPOL et la Police nationale colombienne qui s'est tenue à Lomé.

350. Par des programmes nationaux intégrés, l'ONUDC aide les autorités des pays d'Afrique de l'Ouest à faire face aux problèmes que posent le trafic et l'abus de drogues ainsi que la criminalité organisée. En 2012, de tels programmes ont été lancés au Burkina Faso et au Ghana. Le Cap-Vert a mis à jour son programme national de contrôle des drogues en 2012 et le Cameroun a officiellement demandé de l'aide pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la drogue et la criminalité. Conformément à la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, le Gouvernement béninois a envisagé de prendre des mesures telles que l'élaboration d'un programme national intégré de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, notamment contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer. Cependant, la mise en œuvre de tels

programmes en Guinée-Bissau et au Mali a dû être suspendue à la suite des coups d'État survenus dans ces pays au début de l'année 2012.

351. Le Projet de communication aéroportuaire de l'ONUDC, mené en coopération avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, vise à renforcer les capacités d'interception des envois de drogues dans les aéroports internationaux et à mettre en place des lignes de communication directes et sécurisées entre les autorités des aéroports d'Afrique de l'Ouest et du Centre et celles des aéroports d'Amérique latine et des Caraïbes situés le long des itinéraires transatlantiques empruntés pour le trafic de la cocaïne. L'opération "Cocair 3", d'une durée de deux semaines, a été menée par l'Organisation mondiale des douanes et appuyée par INTERPOL, la Commission européenne et l'ONUDC. Elle s'est déroulée en décembre 2011 dans 25 aéroports d'Afrique de l'Ouest et du Centre et du Brésil et a permis de saisir plus de 500 kg de drogues, notamment de cocaïne, d'héroïne, de cannabis, de méthylènedioxy-méthamphétamine (MDMA, communément appelée "ecstasy"), de méthamphétamine et d'amphétamines, ainsi que des espèces représentant une valeur de 2,5 millions d'euros

352. Les groupes sous-régionaux africains chargés de la lutte contre le blanchiment d'argent ont continué d'appuyer les activités des pays africains en la matière. Le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, un atelier sous-régional visant à former les autorités de supervision bancaire au contrôle du respect des réglementations antiblanchiment, qui s'est tenu à Casablanca (Maroc) en mai 2012. Le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) a organisé la douzième réunion de son Conseil des ministres et la vingt-quatrième réunion de son Groupe de travail de hauts fonctionnaires à Maputo en août 2012. Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé plusieurs réunions d'experts et séminaires pour ses membres à Dakar et à Lagos (Nigéria) en août 2012.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

353. Le Gouvernement burkinabé a finalisé en avril 2012 sa stratégie nationale en matière de lutte contre la drogue et la criminalité pour la période 2013-2017. Cette stratégie met l'accent en particulier sur la lutte contre le trafic de drogues ainsi que sur la prévention du terrorisme et du trafic de médicaments contrefaits.

354. En 2012, le Gouvernement égyptien, préoccupé par la hausse de l'abus de tramadol, a placé cette substance sous

contrôle national, ainsi que ses sels et dérivés et les préparations contenant du tramadol. En outre, un plan d'action national contre l'abus de drogues pour la période 2012-2016 a été élaboré dans le cadre du Fonds gouvernemental pour le contrôle des drogues et le traitement de la toxicomanie et doit être présenté au Parlement pour adoption.

355. Au Ghana, la loi sur les stupéfiants est en cours d'examen. Le texte modifié proposé par l'Organe ghanéen de contrôle des stupéfiants prévoit le placement sous contrôle national de précurseurs chimiques supplémentaires et l'adoption de sanctions plus sévères en cas de détournement de précurseurs servant à la fabrication illicite de drogues. Le Gouvernement a également alloué davantage de ressources à l'Organe de contrôle des stupéfiants, lequel pourra ainsi accroître sensiblement le nombre de ses agents de détection et de répression en matière de drogues.

356. En octobre 2011, le Gouvernement kényan a créé un comité technique national sur le trafic et l'abus de drogues chargé de guider la stratégie nationale en matière de réduction de la demande illicite de drogues et de suppression de l'offre. Tous les ministères et institutions ayant un rôle à jouer dans la lutte contre les drogues sont représentés au sein de ce comité.

357. En Libye, l'agence de lutte contre les stupéfiants récemment créée a élaboré, en collaboration avec l'ONUDC, un nouveau projet qui lui permettra de se doter de moyens de renseignement accrus et de renforcer ses capacités en matière de coopération régionale.

358. Le Gouvernement nigérian a engagé un programme global qui couvre les domaines de la lutte contre le trafic de drogues, de la réduction de la demande, de la réforme de la justice pénale et de la lutte contre la criminalité organisée.

359. En Afrique du Sud, l'Autorité centrale des drogues a élaboré un nouveau plan directeur national pour la période 2012-2017 qui adopte une approche interinstitutionnelle en ce qui concerne la coordination de la prévention et du traitement de la toxicomanie ainsi que les interventions aux niveaux provincial et national. Ce plan prévoit une base de données nationale permettant de suivre les infractions liées aux drogues. L'Autorité met au point, en coopération avec le Service de police sud-africain, une stratégie globale de lutte contre la drogue.

360. En coopération avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe et avec le soutien de l'OMS, le Ministère tunisien de la santé a organisé à Tunis en mai 2012 un séminaire qui a rassemblé des agents de différents ministères, des médecins et des gestionnaires pour discuter des questions relatives à l'abus de drogues et à la

toxicomanie et des stratégies et politiques de prévention et de traitement de la toxicomanie et de réadaptation des toxicomanes.

361. En Ouganda, un projet de loi relative à tous les aspects de la lutte contre les drogues sur le plan national est examiné par le Parlement. Si elle est approuvée, cette loi alourdira les sanctions pénales encourues en cas de trafic de drogues, renforcera l'autorité du Gouvernement en matière de confiscation d'avois, portera création de tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues et d'un organe national de coordination chargé de superviser les services de traitement et de réadaptation des toxicomanes, et renforcera la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre les stupéfiants.

362. Le Gouvernement zimbabwéen a créé un comité national de lutte contre la drogue composé de représentants du Ministère de la santé et de la protection de l'enfant, de l'administration fiscale, du Bureau du Procureur général, de l'autorité de contrôle des médicaments et de la police. Ce comité est chargé de diriger le lancement et la mise en œuvre du plan directeur national de lutte contre le trafic de drogues, ainsi que de superviser les dispositions prises à l'égard des drogues saisies.

363. Plusieurs gouvernements africains ont pris des mesures pour renforcer leur cadre juridique contre le blanchiment d'argent. Le Gouvernement algérien a adopté en février 2012 une ordonnance visant à renforcer la loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de 2005, et le Gouvernement djiboutien a modifié sa loi antiblanchiment de 2002 afin d'y intégrer la confiscation d'avois. En Gambie, un projet de loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été présenté au Parlement en juin 2012 afin de rendre la législation nationale actuelle conforme aux normes internationales, et au Togo, une législation relative à la confiscation des avois a été rédigée.

4. Culture, production, fabrication et trafic

a) Stupéfiants

364. La production illicite de résine de cannabis est concentrée dans certains pays d'Afrique du Nord. Traditionnellement, le Maroc est le principal pays fournisseur de la résine de cannabis dont il est fait abus en Europe, région qui constitue le premier marché illicite mondial de cette substance. Selon l'Organisation mondiale des douanes, quelque 72 % de la quantité totale saisie par les autorités douanières dans le monde en 2011, provenaient du Maroc. Néanmoins, des données récentes de l'ONUDDC montrent que l'offre de résine de cannabis

provenant d'autres pays, notamment d'Afghanistan, pourrait être en augmentation.

365. Le Gouvernement marocain a indiqué que la superficie des cultures illicites de cannabis s'était établie à 47 400 hectares en 2010. Aucun terrain supplémentaire n'a été visé par la substitution de cultures en 2011. Les lots importants de cannabis illicite cultivé au Maroc qui sont destinés à l'Europe sont transportés à bord de vedettes rapides et d'autres petites embarcations non commerciales. Les trafiquants continuent d'acheminer du cannabis en passant par les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et par le port marocain de Tanger. Des saisies de plusieurs tonnes de cannabis sont régulièrement opérées. En 2011, 138 tonnes de résine de cannabis ont ainsi été saisies.

366. D'autres pays d'Afrique du Nord ont déclaré avoir saisi de grandes quantités de résine de cannabis. Les autorités algériennes ont saisi plus de 53 tonnes de résine de cannabis qui transitaient par le territoire national en 2011 et 26 tonnes au premier semestre de 2012. Le Gouvernement égyptien a signalé avoir saisi en 2011 plus de 18 tonnes de résine de cannabis, qui provenaient majoritairement de pays plus à l'ouest en Afrique et, dans une moindre mesure, du Pakistan et d'Afghanistan. Selon les autorités égyptiennes, la production de résine de cannabis est inexistante dans le pays, même si la culture illicite de la plante de cannabis y est très répandue, notamment dans la péninsule du Sinaï.

367. La production et le trafic d'herbe de cannabis sont signalés dans pratiquement tous les pays africains. L'herbe de cannabis est consommée localement ou fait l'objet d'un commerce de contrebande dans la région. L'Afrique est également l'une des principales sources de l'herbe de cannabis saisie en Europe. Les plus grands producteurs d'herbe de cannabis de la région sont les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Ghana, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo), d'Afrique du Nord (Égypte et Maroc), d'Afrique de l'Est (Éthiopie, Kenya et République-Unie de Tanzanie) et d'Afrique australe (Afrique du Sud, Malawi, Swaziland et Zambie).

368. En 2011, le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a saisi 192 tonnes d'herbe de cannabis, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à la quantité totale saisie en 2010. Toujours en 2011, les autorités nigérianes ont éradiqué 918 hectares de cultures de la plante de cannabis, contre 593 hectares en 2010. Selon le Service, cette superficie correspond à une récolte de 1 836 tonnes d'herbe de cannabis. Les autres pays ayant signalé des saisies d'herbe de cannabis en 2011 sont le Maroc (129 tonnes), l'Égypte (73 tonnes), le Burkina Faso (33 tonnes), la Sierra Leone (3 tonnes) et le Cap-Vert (2,6 tonnes). Du cannabis

compressé est acheminé clandestinement depuis l'Afrique du Sud vers l'Europe dans des colis postaux et des conteneurs maritimes et aériens.

369. Au cours des 10 dernières années, l'Afrique de l'Ouest est devenue une nouvelle plaque tournante du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Cependant, il semble que les itinéraires de trafic de la cocaïne qui mènent à l'Afrique de l'Ouest soient devenus moins attractifs ces dernières années. Depuis 2007, les trafiquants de drogues semblent avoir plutôt recours au transport conteneurisé pour introduire illicitement la cocaïne en Afrique de l'Ouest. Neuf des 14 grosses saisies réalisées en 2011 ont eu lieu au Bénin, au Cameroun, au Ghana, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo. Près de la moitié de la cocaïne saisie en mer dans des conteneurs avait été expédiée du Brésil. Par ordre d'importance, l'État plurinational de Bolivie est le deuxième pays d'où est expédiée de la cocaïne destinée à l'Afrique de l'Ouest. Les principales destinations des envois de cocaïne qui transitent par l'Équateur sont le Bénin et la Côte d'Ivoire. En novembre 2011, 530 kg de cocaïne ont été saisis au Brésil dans un conteneur maritime à destination de l'Europe via le Bénin. En octobre 2011, une saisie record de 1,5 tonne de cocaïne a été opérée au Cap-Vert. Par ailleurs, une quantité de 480 kg de cocaïne destinée au Nigéria a été saisie au Brésil en octobre 2011, et 145 kg ont été interceptés au Cameroun à bord d'un navire en provenance du Brésil. En juillet 2012, à l'aéroport international de Buenos Aires, des agents du service argentin des douanes ont saisi plus de 500 kg de cocaïne destinée au Nigéria.

370. Les trafiquants ont également recours à des aéronefs et des transporteurs commerciaux pour acheminer des lots de cocaïne jusqu'en Afrique de l'Ouest. En 2011, l'aéroport de Lagos constituait la principale plaque tournante de la cocaïne introduite clandestinement en Europe par voie aérienne. Cette année-là, plus de la moitié des passeurs voyageant par avion en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui ont été arrêtés dans des aéroports européens venaient du Nigéria; 26 % venaient du Cameroun et 18 % du Bénin. La cocaïne fait également l'objet d'un trafic par fret aérien. En 2011, un envoi de 113 kg de cocaïne a été intercepté à l'aéroport de Miami (États-Unis d'Amérique); il avait pour provenance l'État plurinational de Bolivie et était destiné au Bénin.

371. De grandes quantités de cocaïne sont acheminées directement depuis l'Amérique du Sud vers les marchés illicites d'Afrique du Sud. De la cocaïne est transportée clandestinement depuis l'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'Afrique du Sud, soit directement, soit via l'Angola et la Namibie. Des envois de cocaïne sont régulièrement interceptés en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En 2011, les autorités

douanières de Tanzanie ont intercepté 86 kg de cocaïne provenant principalement du Brésil, et celles du Mozambique ont intercepté 12 envois de cocaïne à l'aéroport international de Maputo; ces envois, qui totalisaient 65 kg, avaient été acheminés suivant l'itinéraire qui relie l'Inde au Mozambique en passant par l'Éthiopie.

372. Selon les informations disponibles, les trafiquants de cocaïne tentent de plus en plus souvent d'introduire clandestinement de la cocaïne en Europe en passant par le Maroc; la drogue en provenance d'Amérique du Sud arrive au Maroc via l'Afrique subsaharienne et la région du Sahel.

373. La culture illicite du pavot à opium est circonscrite à la péninsule du Sinaï en Égypte et elle serait d'une ampleur limitée. L'opium produit est consommé localement et rien ne montre qu'il serait utilisé pour fabriquer de l'héroïne. En Égypte, l'opium est la quatrième des drogues dont il est le plus fait abus. Au cours des dernières années, l'intensification des efforts de lutte contre la drogue a entraîné un recul de la culture du pavot à opium. L'opium est également acheminé clandestinement en Égypte depuis l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest. En 2011, quelque 11 kg d'opium ont été saisis en Égypte.

374. De l'héroïne est acheminée clandestinement en Afrique depuis l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest. L'Afrique est devenue une plaque tournante du trafic de l'héroïne qui est soit consommée sur le continent, soit expédiée en Europe ou d'ailleurs. La majeure partie de l'héroïne est introduite en Afrique par les pays situés le long du littoral est-africain (Éthiopie, Kenya, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Somalie), et des cargaisons d'héroïne afghane pouvant atteindre plusieurs centaines de kilogrammes arrivent en Afrique de l'Est depuis la République islamique d'Iran et l'Afghanistan après avoir traversé l'océan Indien. Les aéroports sont utilisés pour transporter de plus petites quantités d'héroïne par fret aérien ou au moyen de passeurs voyageant par avion. Une partie de l'héroïne introduite en Afrique de l'Est est ensuite acheminée vers l'Afrique de l'Ouest puis vers l'Europe, des quantités plus réduites sont transportées vers l'Amérique du Nord et certaines régions d'Asie, et une autre partie est envoyée en Afrique australe. L'Afrique du Sud et le Nigéria sont deux plaques tournantes majeures du trafic d'héroïne en Afrique.

375. La quantité totale d'héroïne saisie en Afrique a augmenté, passant de 311 kg en 2008 à 695 kg (soit 7 % des saisies mondiales de cette substance) en 2010, dernière année pour laquelle on dispose de données de l'ONUDC agrégées. En 2010, l'Afrique de l'Est a enregistré les saisies d'héroïne les plus importantes d'Afrique (245 kg), devant l'Afrique du Nord (239 kg) et l'Afrique de l'Ouest et du Centre (201 kg). Ces données donnent à penser que les

marchés illicites de l'héroïne se développent dans ces trois sous-régions. Cette tendance à la hausse des saisies d'héroïne en Afrique semble s'être poursuivie en 2011, si l'on en croit l'Organisation mondiale des douanes, qui a enregistré une augmentation de la quantité d'héroïne interceptée par les autorités douanières africaines, passée de 266 kg en 2010 à 302 kg en 2011.

376. En Afrique de l'Est, les côtes non protégées, les grands ports maritimes et aéroports et les frontières poreuses offrent autant de points d'entrée et de sortie aux trafiquants. En outre, l'insuffisance des capacités de contrôle aux frontières et aux ports d'entrée, le manque de coopération transfrontière et la faiblesse des systèmes de justice pénale attirent les associations internationales de trafiquants de drogues dans la sous-région. Les premières grosses saisies d'héroïne acheminée en Afrique de l'Est par voie maritime ont été signalées en 2011: 179 kg d'héroïne ont été interceptés à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en février 2011, et 102 kg d'héroïne à Mombasa (Kenya) en mars 2011. En janvier 2012, la plus grosse saisie d'héroïne jamais enregistrée en Afrique de l'Est, d'un volume de 211 kg, a été réalisée à Dar es-Salaam. Ainsi, en moins de deux ans, près de 750 kg d'héroïne ont été saisis sur les côtes d'Afrique de l'Est. Par ailleurs, des navires ont intercepté des boutres transportant d'importantes cargaisons d'héroïne dans l'océan Indien, au sud-est d'Oman, en février et en avril 2012, ce qui a permis la saisie de 240 kg et 180 kg d'héroïne, respectivement.

377. L'héroïne afghane introduite clandestinement en Afrique de l'Ouest et du Centre est principalement destinée aux marchés illicites d'Europe. Néanmoins, une augmentation importante du trafic d'héroïne a été constatée récemment dans ces sous-régions, tendance qui pourrait entraîner une hausse de l'abus d'héroïne. Si, par le passé, l'héroïne était introduite en Afrique de l'Ouest en plus petites quantités et non en gros dans des conteneurs maritimes, on a observé ces dernières années un certain nombre de cas dans lesquels l'héroïne était acheminée par transport conteneurisé. Ainsi, depuis 2010, plusieurs envois importants d'héroïne ont été interceptés en cours de transport vers l'Afrique de l'Ouest ou dans cette sous-région; un envoi de 200 kg d'héroïne en provenance du Pakistan a notamment été saisi au Bénin en avril 2011. Au total, près de 400 kg d'héroïne ont été saisis en Afrique de l'Ouest en 2011. Une saisie de 113 kg d'héroïne a été effectuée dans le port de Lagos en juin 2012. Depuis janvier 2012, plusieurs saisies d'héroïne ont également été réalisées à l'aéroport international d'Abidjan (Côte d'Ivoire). La majeure partie de l'héroïne saisie lors de son acheminement vers l'Afrique de l'Ouest ou dans cette sous-région avait pour destination le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Nigéria.

378. En Afrique du Nord, l'héroïne est introduite clandestinement en Égypte par le golfe d'Aqaba et par les frontières orientales du pays et provient principalement d'Afghanistan.

b) Substances psychotropes

379. Le trafic de stimulants de type amphétamine depuis l'Afrique de l'Ouest vers d'autres régions et sous-régions constitue une nouvelle menace. Depuis 2008, il est fait état d'un trafic de méthamphétamine à destination de l'Asie de l'Est, principalement du Japon et de la République de Corée, depuis des pays d'Afrique de l'Ouest tels que le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Sénégal et le Togo. Le nombre de saisies de méthamphétamine provenant d'Afrique de l'Ouest est en augmentation depuis 2009. Actuellement, les principales destinations des envois de méthamphétamine qui transitent par l'Afrique sont le Japon, la Malaisie, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande. La drogue est généralement transportée par voie aérienne en lots de 1 à 2 kg.

380. Depuis quelque temps, de la méthamphétamine est fabriquée illicitement en Afrique australe et en Afrique du Nord. En Afrique de l'Ouest, pour la première fois, un laboratoire clandestin de fabrication de méthamphétamine a été démantelé à Lagos en juillet 2011. Selon les estimations, sa capacité de fabrication était de 20 à 50 kg de méthamphétamine par cycle de production. En février 2012, un laboratoire similaire a été démantelé à Lagos, et quelque 5 kg de méthamphétamine sous forme de produit fini ont été saisis lors de cette opération.

381. À ce jour, aucune production illicite de méthamphétamine n'a été signalée en Afrique de l'Est. Cependant, de la méthamphétamine expédiée d'Afrique de l'Ouest, par voie aérienne plus particulièrement, à destination des principaux marchés de consommation transite par l'Afrique de l'Est et passe par les plaques tournantes que sont notamment Addis-Abeba et Nairobi. Pour la première fois, un lot de méthamphétamine a été saisi à l'aéroport d'Entebbe (Ouganda) en 2011: les 3 kg saisis étaient acheminés par voie aérienne depuis l'Afrique de l'Ouest et étaient destinés à l'Inde. Le volume total des envois de méthamphétamine saisis en Ouganda s'élevait à 10 kg en 2011 et à 5 kg au premier trimestre de 2012.

382. Selon l'Organisation mondiale des douanes, en 2011, 14 pays africains sont apparus comme des pays d'origine ou de transit des envois de méthamphétamine à destination de la région Asie-Pacifique. Ces pays, à partir desquels des quantités de méthamphétamine allant jusqu'à 20 kg ont été envoyées, sont les suivants: Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana,

Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, Sénégal et Togo. Le Nigéria est le pays le plus souvent cité comme lieu d'origine des stimulants de type amphétamine, essentiellement de la méthamphétamine, faisant l'objet d'un trafic. Les autorités nigérianes ont signalé que les saisies d'amphétamines réalisées à l'aéroport international de Lagos totalisaient 75 kg en 2010, contre 45 kg en 2011. La méthamphétamine et l'amphétamine en provenance d'Afrique de l'Ouest sont aussi introduites clandestinement en Afrique du Sud, pays qui constitue le plus grand marché illicite de stimulants de type amphétamine du continent. En 2011, la Libye est apparue comme étant le pays d'origine de deux saisies majeures d'amphétamine: un lot de plus de 2,1 millions de comprimés d'amphétamine (soit environ 720 kg) et un autre de 2 millions de comprimés (soit environ 666 kg) ont été saisis par les autorités douanières saoudiennes en juillet 2011 à la frontière entre l'Arabie saoudite et la Jordanie.

383. La fabrication illicite de méthamphétamine, de méthcathinone et de méthaqualone se poursuit en Afrique du Sud. Ces substances sont destinées à la consommation intérieure ainsi qu'au trafic vers les pays d'Afrique australe. La méthaqualone (Mandrax), sédatif interdit en 1977, est introduite clandestinement en Afrique du Sud depuis l'Asie mais est aussi fabriquée localement. En juin 2012, les autorités ont saisi 860 000 comprimés de méthaqualone (soit environ 350 kg) qui avaient été transportés par la route depuis le Botswana et la République-Unie de Tanzanie et étaient destinés à la province du Cap occidental (Afrique du Sud). En juillet 2012, la Police sud-africaine a démantelé 2 laboratoires de fabrication de méthaqualone à Johannesburg et saisi quelque 300 000 comprimés de cette substance, soit environ 120 kg.

384. Un autre grave problème auquel sont confrontés de nombreux pays africains est la disponibilité de médicaments soumis à prescription médicale sur des marchés non réglementés. Il s'agit souvent de médicaments détournés ou contrefaits, qui contiennent des substances placées sous contrôle, éventuellement des stimulants de type amphétamine, ainsi que des sédatifs et des tranquillisants. Certains pays d'Afrique ont enregistré une augmentation des quantités totales saisies de ces substances: par exemple, 2 985 kg de substances psychotropes non spécifiées ont été saisis au Nigéria en 2011, contre 712 kg en 2009.

385. À Maurice, des substances psychotropes telles que le diazépam (Valium) et le clonazépam (Rivotril) font l'objet d'abus par des toxicomanes qui s'approvisionnent auprès de revendeurs. La buprénorphine, substance inscrite au Tableau III de la Convention de 1971, fait l'objet d'un trafic alimenté principalement depuis la France sous la forme de comprimés de Subutex. À la suite de la mise en place de mesures de contrôle plus strictes, la disponibilité de cette

drogue sur le marché illicite local a diminué. Au premier semestre de 2012, seules trois saisies importantes de Subutex ont été effectuées à Maurice, pour un total de 9 353 comprimés. En revanche, le détournement de sédatifs et de tranquillisants des circuits de distribution locaux a progressé, du fait principalement de l'augmentation du nombre d'achats sans ordonnance auprès de pharmacies agissant illégalement.

c) Précurseurs

386. Depuis 2009, les autorités kényanes signalent des vols ou des pertes de quantités importantes d'éphédrine et de pseudoéphédrine, et en 2010, les autorités tanzaniennes ont commencé à enregistrer des vols de pseudoéphédrine. Entre septembre 2009 et décembre 2011, les vols d'éphédrine et de pseudoéphédrine au Kenya et en République-Unie de Tanzanie ont représenté plus de 3,2 tonnes (2 062 kg de pseudoéphédrine et 1 183 kg d'éphédrine). En outre, des envois stoppés de grandes quantités d'éphédrine destinées à l'Ouganda (100 kg) et au Soudan (300 kg) ont été signalés en 2011. La destination finale de ces détournements et tentatives de détournement n'est pas claire.

387. La fabrication illicite de méthamphétamine et de méthcathinone en Afrique australe a principalement lieu en Afrique du Sud, pays dans lequel des lots d'éphédrine et de pseudoéphédrine importés licitement sont détournés des circuits de distribution nationaux. Parmi les autres pays d'Afrique australe qui ont signalé des saisies ou des envois stoppés d'éphédrine figurent le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe. Selon les autorités mozambicaines, l'éphédrine est transportée clandestinement par voie aérienne depuis l'Inde jusqu'à Maputo en passant par Addis-Abeba, puis est acheminée vers les laboratoires clandestins de la sous-région. En 2011, 41 kg d'éphédrine ont été saisis au Mozambique et, en 2012, un envoi de 1 970 kg de phényl-1 propanone-2 (P-2-P) en provenance d'Inde et à destination du Mozambique a été suspendu lorsque les autorités eurent confirmé que l'entreprise importatrice n'avait pas les autorisations nécessaires. En 2011, un envoi suspect de 500 kg de P-2-P destiné au Mozambique a été suspendu par les autorités du pays exportateur, à savoir l'Inde.

388. Les saisies décrites ci-dessus montrent que les trafiquants prennent activement pour cible de nombreuses sous-régions d'Afrique, qui leur servent de point de transit et de destination des précurseurs. Parallèlement, les mécanismes de suivi et de contrôle des précurseurs chimiques restent faibles dans de nombreux pays africains, et l'on manque toujours de données exactes sur le commerce licite de ces précurseurs et les besoins annuels licites correspondants. Pour aider les gouvernements des

pays africains à prévenir le détournement de précurseurs aux fins de la fabrication illicite de drogues, l'OICS a lancé en juin 2012 l'Opération EPIG (concernant les lacunes en matière de renseignement sur l'éphédrine et la pseudoéphédrine en Afrique), opération internationale d'une durée de trois mois qui ciblait les envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine, ainsi que les envois de préparations pharmaceutiques en contenant, destinés à l'Afrique ou transitant par le continent.

d) Substances non placées sous contrôle international

389. Le khat (*Catha edulis*), substance largement consommée pour ses effets stimulants dans les pays d'Afrique de l'Est et dans certaines régions du Moyen-Orient, est cultivé principalement en Éthiopie et au Kenya. Il est destiné pour l'essentiel à être exporté vers la Somalie et le Yémen et consommé au sein des communautés d'expatriés. En raison des risques sanitaires que présente sa consommation, le khat est interdit dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et dans un certain nombre de pays d'Europe. En juin 2012, le Gouvernement néerlandais l'a également interdit. Le Royaume-Uni reste donc le seul grand pays d'Europe à autoriser l'importation de cette substance.

390. L'abus de tramadol constitue un grave problème pour un certain nombre de pays africains, dont l'Égypte, la Libye et Maurice. En 2011 et 2012, l'Égypte a enregistré une forte progression du trafic de tramadol. Si, en 2011, la quantité totale des saisies de préparations contenant du tramadol s'élevait à 120 millions de comprimés, quelque 320 millions de comprimés ont été saisis dans les ports maritimes d'Alexandrie, de Damiette et de Port-Saïd au cours du premier trimestre de 2012. Les préparations introduites clandestinement en Égypte proviennent principalement de Chine et d'Inde. L'agence libyenne de lutte contre les stupéfiants a signalé que la Libye était en proie à un trafic et un abus de tramadol à grande échelle; on ne dispose néanmoins d'aucune statistique exacte en raison de la restructuration actuelle des organismes de détection et de répression du pays. L'abus de préparations à base de tramadol a également été signalé par Maurice et le Togo.

391. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONU DC et de l'Organisation mondiale des douanes, 24 conteneurs transportant plus de 132 tonnes de préparations à base de tramadol ont été saisis entre février et octobre 2012. Tous ces conteneurs provenaient d'Inde et ont été saisis en Afrique de l'Ouest: 16 ont été interceptés à Lomé, 7 à Cotonou (Bénin) et 1 à Dakar. Un autre conteneur est retenu à Tema (Ghana). Sur les 24 conteneurs interceptés, 19 avaient pour destination finale le Niger. Comme il est possible qu'une partie des préparations saisies soient contrefaites, des analyses chimiques seront réalisées

pour déterminer si ces préparations contiennent réellement du tramadol.

e) Abus et traitement

392. L'insuffisance des capacités nécessaires à la collecte et à l'analyse des données relatives aux drogues par les autorités nationales, en particulier des données épidémiologiques sur l'abus de drogues, pose toujours un sérieux problème dans de nombreux pays africains. Ces données sont vraiment indispensables pour formuler les politiques et pour adapter les interventions de réduction de la demande aux besoins locaux. L'OICS rappelle qu'il importe que les États de la région prennent des mesures concrètes pour améliorer les mécanismes de collecte et d'analyse des données relatives aux drogues et il préconise de resserrer la coopération internationale à cette fin.

393. L'abus d'herbe de cannabis, substance illicite la plus consommée en Afrique, a été signalé dans toutes les sous-régions du continent, tandis que l'abus de résine de cannabis est essentiellement observé dans les pays d'Afrique du Nord. Selon les estimations, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis au sein de la population africaine âgée de 15 à 64 ans est de 7,8 % (fourchette comprise entre 3,8 % et 10,4 %), soit un taux supérieur à la moyenne mondiale, qui est de 3,8 % (fourchette comprise entre 2,8 et 4,5 %). Les taux de prévalence les plus élevés ont été enregistrés en Afrique de l'Ouest et du Centre; ils sont estimés à 12,4 % (fourchette comprise entre 5,2 % et 13,5 %). Dans cette sous-région, le plus haut taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis est celui du Nigéria; il s'élève à 14,3 % des 15-64 ans. En Afrique du Sud, le cannabis était en 2011 le premier produit à l'origine de la prise en charge des patients de moins de 20 ans.

394. Selon les estimations de l'ONU DC, l'Afrique de l'Ouest et du Centre pourrait compter quelque 1,5 million de cocaïnomanes (fourchette comprise entre 0,5 million et 2,3 millions), ce qui correspond à un taux de prévalence annuelle situé entre 0,3 % et 1,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Le Nigéria et l'Afrique du Sud sont les pays dont les taux de prévalence annuelle sont les plus élevés; ils sont estimés à 0,8 % et 0,7 % des 15-64 ans, respectivement. En Afrique du Sud, la cocaïne est souvent consommée comme substance secondaire. En revanche, l'abus de cocaïne est considéré comme faible en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est.

395. En Afrique, l'abus d'héroïne est perçu comme étant en progression, et il se concentre principalement en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ce qui s'explique par le fait que la première est le principal point d'entrée de l'héroïne afghane en Afrique tandis que la seconde est un point de sortie important. La prévalence de l'abus d'héroïne,

notamment par injection, est plus élevée en Afrique de l'Est que dans toute autre sous-région; elle l'est particulièrement au Kenya, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie et aux Seychelles.

396. C'est à Maurice, au Kenya, au Nigéria et en Afrique du Sud, dans cet ordre, que sont signalés les taux de prévalence annuelle de l'abus d'héroïne les plus élevés d'Afrique (1,3 %, 0,7 %, 0,7 % et 0,5 %, respectivement). L'abus d'héroïne mélangée à de la cocaïne et à divers additifs ("sugars" ou "niaope" selon l'appellation locale) a également été signalé. D'après les estimations de l'Autorité nationale de lutte contre le mésusage d'alcool et de drogues (NACADA), le Kenya compte plus de 200 000 héroïnomanes. Dans la seule province de la Côte, le nombre de personnes faisant abus de drogues par injection est estimé entre 40 000 et 60 000, et l'âge moyen de la première prise de drogues est en baisse. En Afrique du Nord, l'abus d'héroïne a également été signalé par l'Égypte.

397. La prévalence annuelle de la consommation de stimulants de type amphétamine en Afrique est estimée entre 0,2 % et 1,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Cette large fourchette tient au fait qu'on ne dispose guère ou pas de données récentes ou fiables pour la plupart des régions d'Afrique. Le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Égypte, dans cet ordre, semblent avoir les plus hauts taux de prévalence de l'abus de ces stimulants (1,4 %, 1 % et 0,5 % des 15-64 ans, respectivement). Le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Sénégal, la Sierra Leone et plusieurs autres pays africains ont fait état d'abus de stimulants de type amphétamine ces dernières années. En Afrique du Sud, la méthcathinone, la méthamphétamine sous forme de cristaux et la MDMA ("ecstasy") demeurent les stimulants de type amphétamine dont il est le plus fait abus. L'abus de méthamphétamine concerne essentiellement la province du Cap occidental, notamment la ville du Cap, tandis que celui de méthcathinone reste limité à la province de Gauteng. Selon le Réseau épidémiologique communautaire sud-africain sur l'usage illicite de drogues, la proportion de patients dont l'abus de méthamphétamine était à l'origine de la demande de traitement est restée stable, à 35 %, dans la province du Cap occidental en 2011.

398. L'Afrique du Sud est peut-être le plus grand marché illicite de méthaqualone (Mandrax), sédatif hypnotique dont il est souvent fait abus en association avec le cannabis. Si le Mandrax est aujourd'hui considéré comme passé de mode dans de nombreux milieux, la méthaqualone est toujours une substance secondaire relativement courante dans la province du Cap occidental. La méthaqualone fait également l'objet d'abus dans d'autres pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, notamment au Kenya et au Mozambique.

399. L'abus de médicaments en vente libre ou soumis à prescription, comme les comprimés amaigrissants contenant des substances placées sous contrôle, les analgésiques et les benzodiazépines (notamment le diazépam et le flunitrazépam) pose encore problème dans de nombreux pays d'Afrique. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, l'abus d'amphétamine est répandu parmi les travailleurs qui effectuent des tâches physiquement pénibles. Dans ces pays, des substances psychotropes telles que la pémoline, le sécobarbital, le diazépam (Valium), le flunitrazépam (Rohypnol) et la pentazocine sont vendues sur le marché illicite, sous leur forme authentique ou contrefaite, et font l'objet d'abus à grande échelle. L'abus de buprénorphine (Subutex) et de sédatifs est un grave problème à Maurice. En Égypte, les médicaments sur ordonnance, notamment le trihexyphénidyle (Parkinol) et le carisoprodol (Somadril) constituent désormais le deuxième des groupes de substances dont il est le plus fait abus, derrière le cannabis. La plupart de ces substances sont fabriquées localement à des fins médicales et sont détournées des circuits de distribution nationaux. Des niveaux élevés de consommation à des fins non médicales de médicaments délivrés sur ordonnance (benzodiazépines, analgésiques, préparations à base de codéine et sédatifs hypnotiques principalement) ont été signalés en Afrique du Sud.

400. La hausse des niveaux d'abus de drogues enregistrée par un grand nombre de pays d'Afrique ne manquera pas de se traduire par une augmentation de la demande de traitement et de réadaptation. Or, dans beaucoup de ces pays, le système de santé n'est pas en mesure de répondre convenablement à cette demande. Les traitements, qui prennent principalement la forme de cures de désintoxication, sont habituellement dispensés dans des hôpitaux psychiatriques publics et/ou d'autres établissements psychiatriques. Le personnel qualifié est insuffisant, de même que l'accès aux services de traitement de la toxicomanie et de réadaptation pour les personnes qui en ont besoin. L'OICS engage donc les gouvernements des pays africains à améliorer l'offre de traitement des toxicomanes et à faciliter l'accès de ces derniers à des services de traitement de qualité et d'un coût abordable, en soutenant la mise en place et le développement de tels services et le renforcement des capacités des entités qui les fournissent.

401. Dans le cadre de leur projet conjoint intitulé "Traiter la toxicodépendance et ses conséquences sur la santé" (Treatnet II), l'ONUDD et l'OMS aident les États participants à accroître leur compétence technique s'agissant de fournir aux toxicomanes des services de traitement et de réadaptation efficaces, qui correspondent

aux besoins des différentes régions géographiques. En Afrique, ce projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et en Zambie. Au Kenya, plus de 700 professionnels de la santé ont été formés au traitement de la toxicomanie. Un séminaire régional de formation de formateurs tenu à Nairobi en septembre 2012 a rassemblé 54 professionnels de la santé issus de 11 pays africains.

402. En Algérie, un projet pluriannuel a été mis en place en vue d'établir un réseau de plus de 50 centres de traitement de la toxicomanie. À ce jour, sept centres de soins aux toxicomanes, qui s'ajoutent aux structures existantes, sont déjà opérationnels.

403. Au Kenya, l'Autorité nationale de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues a commencé à mettre en œuvre un programme pour le traitement de substitution par les opiacés et un programme d'échange de seringues.

404. L'engagement du Gouvernement marocain en matière de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes ressort clairement du programme national mis en place en 1999, qui prévoit la création de centres de traitement pour les jeunes à conduite toxicomaniaque et propose aux patients des services de sensibilisation, de diagnostic, de prévention et de réinsertion sociale. Depuis 2010, le Maroc dispose également d'un programme de traitement de substitution à la méthadone.

405. En République-Unie de Tanzanie, où un programme de traitement d'entretien à la méthadone destiné aux usagers de drogues par injection a été lancé en 2011, un nouveau centre de traitement de la dépendance aux opioïdes a été ouvert en 2012. Jusqu'à 1 500 usagers de drogues par injection pourraient bénéficier de ce programme.

B. Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

1. Principaux faits nouveaux

406. La région Amérique centrale et Caraïbes reste une importante zone de transit pour la cocaïne d'Amérique du Sud destinée au marché nord-américain. D'une manière générale, la région a enregistré un recul des saisies de cocaïne en 2010, en raison peut-être de la baisse de la demande en Amérique du Nord. Nonobstant, la montée en puissance des gangs de la drogue a contribué à faire augmenter les taux de corruption et d'homicides dans la région, notamment au Belize, en El Salvador, au Guatemala

et au Honduras, pays qui sont particulièrement touchés par des niveaux élevés de violence liée à la drogue. En Amérique centrale, les zones exposées à un trafic intense de drogues présentent des taux d'homicides particulièrement élevés. Le trafic de drogues a corrompu certaines institutions publiques qui, dans plusieurs cas, ont été submergées par les ressources déployées par les organisations de trafiquants.

407. L'ONUDD estime que quelque 280 tonnes de cocaïne d'Amérique du Sud (quantité corrigée compte tenu de la pureté) sont destinées à l'Amérique du Nord. Une grande partie transite par l'Amérique centrale et les Caraïbes, sous-régions dans lesquelles l'usage de cocaïne augmente également. Récemment, le nombre d'envois de cocaïne destinés à des pays d'Amérique centrale et, par la suite, au Mexique et aux États-Unis d'Amérique a progressé. Les taux de prévalence de l'usage de cocaïne en Amérique centrale et dans les Caraïbes en 2010 ont été estimés par l'ONUDD à 0,5 % et 0,7 % respectivement.

408. En 2011 et 2012, le trafic de précurseurs, en particulier de substances chimiques non placées sous contrôle et utilisées pour la fabrication illicite de méthamphétamine, s'est intensifié dans les pays d'Amérique centrale. Au cours de la même période, El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua ont fait état d'incidents ayant abouti à d'importantes saisies d'esters de l'acide phénylacétique et de méthylamine. Des laboratoires illicites ont également été découverts dans la région. De la même manière, les saisies de précurseurs chimiques, de matières premières (pâte de coca) et de laboratoires réalisées au Guatemala et au Honduras indiquent qu'il existe vraisemblablement des installations de raffinage de cocaïne et d'héroïne. Les saisies importantes de substances chimiques effectuées sur une courte période représentent un défi pour les autorités locales, qui doivent les manipuler en toute sécurité et les éliminer de manière écologique. En outre, l'abus de MDMA ("ecstasy"), qui est généralement importée d'Europe, se répand en Amérique centrale et dans les Caraïbes depuis la période 2010-2011.

409. Les effets déstabilisateurs du trafic de drogues et leur incidence sur la sécurité régionale se sont intensifiés, et la région a été touchée par l'aggravation de la violence qui accompagne ce trafic. On observe la persistance des liens existant entre le trafic de drogues, le trafic d'armes et les niveaux par conséquent plus élevés de violence, dont un taux d'homicides accru, qui ont caractérisé la criminalité liée aux drogues dans plusieurs pays de la région au cours de l'année écoulée. Selon les données les plus récentes de l'ONUDD, le Honduras et El Salvador sont les pays les plus violents du monde, avec des taux d'homicides de 92 et 69 pour 100 000 habitants respectivement, et l'Amérique centrale est la région la plus violente, avec 41 homicides